



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE ORDINAIRE

Séance du 11 février 2021
à 20 heures 30 minutes- Salle du Conseil Municipal

Date de convocation : 06 février 2021

Le onze février deux mil vingt-et-un,

A vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame **Isabelle COLLIGNON-MATHIEU, Maire.**

Étaient présents : MM. Michel HERBY, Stéphane LASCAUX, Didier PIERSON.

Mmes Isabelle COLLIGNON MATHIEU, Martine HAMITI, Amélie MARCHAL, Andrée BRUNET, Justine PAPA,

Absents excusés : MM. Michel STREIFF, Frédéric DEMOISSON, Jonathan MORGADO

A été nommé comme secrétaire de séance : Michel HERBY.

Programme d'action 2021-ONF

Madame le maire présente au Conseil municipal le programme d'action préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2021.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature
TRAVAUX D'EXPLOITATION				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée Localisation : 1.j1, 1.r	5,70	KM		F
Sous-total			2 700,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 1.j1 Sous condition de réaliser les cloisonnements d'exploitation	1,50	KM		I
Sous-total			540,00 € HT	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
<input type="checkbox"/> Fourniture et mise en place de panneaux réglementaires (type B0) Localisation : 29.a1 Chemins d'accès à la croix joyeuse et au relais	2,00	U		I
Sous-total			630,00 € HT	

Total investissement 1 170,00 € HT	Total Fonctionnement 2 700,00 € HT	Total : 3 870,00 € HT
--	--	------------------------------

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité REPORTE le point au prochain conseil municipal, étant en attente de plus d'informations

N° 2021-010 : Remboursement des frais scolaires de St Julien lès Gorze et de Rembercourt sur Mad pour l'année 2019-2020

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les frais que la Commune de Saint Julien lès Gorze et Rembercourt doit rembourser à la Commune de Waville, basés sur le grand livre du 01 août 2019 au 31 juillet 2020 des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2019-2020 de l'école.

		ST JULIEN	REMBERCOURT
	Dépenses 2019-2020	Recettes 2019-2020	Recettes 2019-2020
Fournitures	4 142,96 €	974,81 €	487,41 €
Dictionnaires CM2	76,52 €	9,57 €	0,00 €
Salaire ATSEM	19 652,27 €	3 930,45 €	1 734,02 €
Salaire remplaçante ATSEM	514,61 €	102,92 €	45,41 €
Salaire accompagnatrice bus*	5 806,79 €	2 287,52 €	703,85 €
Entrée piscine	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Transport piscine	1 000,00 €	255,81 €	0,00 €
Total	31 193,15 €	7 561,09 €	2 970,69 €

*au prorata du nombre d'élèves transports : Rembercourt : 4 ; st Julien : 13 ; Waville : 16

Effectif 2019-2020	Total	Maternelle	Primaire W	Primaire St J	Dico cm2 W	Dico cm2 ST J	Dico cm2 R
Waville	44	14	17	13	7	1	0
St julien	16	5	7	4	0	0	0
Rembercourt	8	6	1	1	0	0	0
Total	68	25	25	18	7	1	0

Dépense fonctionnement Rembercourt	
Eau/Assainissement	865,87 €
Energie/électricité	5 227,39 €
Fourniture d'entretien	1 387,67 €
Services extérieurs : entretien réparation maintenance	2 267,34 €
Télécommunication	481,55 €
Agent entretien	7 325,83 €
TOTAL	17 555,64 €
Nombre d'élèves scolarisés à WAVILLE	50
PRIX par élève	351,11 €
Nombre d'élèves bus méridien 1 élève	8
	193,33
Pour Rembercourt	3 002,23 €

Total dû Saint Julien	7 561,09 €
	2 970,69 €
Total dû Rembercourt	+ 3 002,23 €
	5 972,92 €

N° 2021-011 : Cession parcelle D842

Annule et remplace 2020-072

Vu, le courrier du 14 octobre 2020 de M et Mme RASSER

Vu, le devis d'abattage d'arbre fourni par M et Mme RASSER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise la vente de la parcelle D842 d'une superficie de 1 are 98 centiares au profit de M et Mme RASSER.

Le prix de vente est fixé à 600 euros la parcelle, au vu des éléments fournis par M et Mme RASSER.

Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour régulariser et signer tout acte afférent.

Les frais seront à la charge de l'acheteur.

N° 2021-012 : Cession parcelle B595

Vu les courriers du 17/09/2019, du 03/07/2020 et du 24/09/2020 de M et Mme MOUSSLER
Vu, la délibération n°2020-54 du 13 août 2020
Vu, le courrier du 17/09/2020 de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise la vente de la parcelle B595 d'une superficie de 2 ares 03 centiares au profit de M et Mme MOUSSLER.

Le prix de vente est fixé à **600 euros l'are** selon le barème voté par le conseil Municipal le 13 août 2020.

L'acquéreur et ses futurs ayants cause devront conserver la largeur du chemin d'accès au terrain de basket de façon à garantir la libre circulation.

Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour régulariser et signer tout acte afférant.

Les frais seront à la charge de l'acheteur.

N° 2021-013 : Contrat Natura 2000

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Waville est concernée par le site Natura 2000 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad ».

Dans ce cadre, le Parc naturel régional de Lorraine qui assure l'animation de cette démarche, nous a proposé la signature d'un contrat Natura 2000 forestier.

Un dispositif favorisant le bois sénescant est possible sur les parcelles 14, 15, 30 à 36 de la forêt communale.

L'objectif est de protéger la zone à Buis, végétation particulièrement rare en Lorraine, et plus largement de favoriser la biodiversité en laissant vieillir les peuplements.

Ainsi 5 ha d'îlot de vieux bois seraient mis en œuvre et environ 200 arbres seraient conservés pendant 30 ans.

L'aide financière associée au contrat Natura 2000 serait d'environ 40 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer ce contrat et tous documents s'y rapportant.

N° 2021-014 : Régularisation d'échelon de l'agent technique Annule et remplace délibération du 2020-083 du 10/12/2020

Vu, le barème des traitements en vigueur au 01/01/2020 pour un adjoint technique territorial,

Vu, la délibération n°2019-75 du 21/12/2019,

Vu, le contrat de travail de l'agent et notamment la partie concernant la rémunération,

Le Maire expose qu'il y a une erreur dans l'indice brut, ce qui engendre une erreur dans le traitement de l'agent.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de rectifier son traitement comme suit :

- Echelon : 3
- Indice brut : 353
- Indice majoré : 329

Charge Madame Le Maire d'apporter les modifications au contrat et d'effectuer la régularisation de son traitement à compter du 14/01/2020.

N° 2021-015 : Demande de subvention fonds départemental de relance

Le maire expose,

Le Fonds départemental de relance de 2M€ pour 2021 a été voté par l'assemblée départementale le 16 Décembre 2020. Y sont éligibles les projets locaux "nouveaux" (n'ayant pas déjà bénéficié d'une décision de financement du département) portés dans les six territoires du département, relevant d'une des trois priorités du projet départemental (transition écologique, accessibilité des services, solidarité et lien social) et les projets doivent être engagés en 2021 et terminés en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

De solliciter auprès de président du conseil départemental de Meurthe et Moselle, une subvention au titre du fonds départemental de relance à hauteur de 53,58 % pour des travaux de rénovation de l'école : Isolation, changement des huisseries, création WC salle des sports et remplacement du revêtement des salles d'activités d'un montant estimé de 97 954,58€ HT.

Fait à WAVILLE
Le 11 février 2021

Le Maire,
Isabelle COLLIGNON MATHIEU

